



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 15 octobre 2018

-----

L'an deux mille dix-huit, le **15 octobre**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 11 octobre 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

**Présents** : Bernard JAMET, Patrick ROBERT, Jean-Louis COUDRAY, Michelle RIET, Aline PERRIN, Didier GANTELET, Michele BORDELET, Maryline BRULE, Océane LEGAY, Gérard RIGAUDEAU, Bruno PELLETIER

**Excusés** : Maryvonne GUENE (pouvoir à Michelle RIET), Yvon SAMSON (pouvoir à Michele BORDELET), Karine BARRÉ (pouvoir à Bernard JAMET)

**Absents** : Jean-Jacques FOUCHER

**Secrétaire de séance** : Patrick ROBERT

1. **Tarifs municipaux 2019**
2. **Abords du dernier commerce : Branchement EP, raccord voirie, espaces verts.**
3. **Convention de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale 2018-2019**
4. **RH : Modification du tableau des effectifs**
5. **Recensement 2019 - Rémunération et indemnisation des frais engagés pour les agents recenseurs**
6. **Informations et Questions diverses**
  - ❖ **Décisions du Maire : Achat véhicule Services techniques**
  - ❖ **Réflexion sur les éventuels besoins en Bornes d'Apport Volontaire (BAV) en 2019**
  - ❖ **Demande de subvention des sapeurs-pompiers du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF)**

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.**

## 1. Tarifs municipaux 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs municipaux qui étaient en vigueur en 2017 et 2018 et propose les tarifs suivants pour l'année 2019 :

TARIFS PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019 - Proposition	TARIFS 2019 - Vote
Photocopie A4	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €
Photocopie A3	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €
Photocopie A4 RV	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €
Photocopie A3 RV	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €
<b>Gratuit pour les demandeurs d'emploi et associations</b>				
TARIFS PHOTOCOPIES COULEURS	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019 - Proposition	TARIFS 2019 - Vote
Photocopie A4	0.45 €	0.45 €	0.45 €	0.45 €
Photocopie A3	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €
Photocopie A4 RV	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €
Photocopie A3 RV	1.80 €	1.80 €	1.80 €	1.80 €
TARIFS SALLE POLYVALENTE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019 - Proposition	TARIFS 2019 - Vote
<b>La location de la petite salle polyvalente est admise pour 20 personnes maximum ; uniquement pour les Briens – Gratuite pour les associations Briennes.</b>				
Location petite salle polyvalente 1 jour	50.50 €	51.00 €	51.77 €	51.77 €
Location petite salle polyvalente vin d'honneur	15.15 €	15.30 €	15.53 €	15.53 €
Chauffage (par jour de location du 15/10 au 15/04)	10.10 €	10.20 €	10.35 €	10.35 €
Caution location petite salle polyvalente	100.00 €	100.00 €	101.50 €	101.50 €
Location chaises grises (-de 20)	12.85 €	12.98 €	13.17 €	13.17 €
Location chaises grises (de 21 à 40)	18.20 €	18.38 €	18.66 €	18.66 €
Location table sur tréteaux (l'unité)	3.25 €	3.28 €	3.33 €	3.33 €
Location barrière de 1 à 15	30.00 €	30.30 €	30.75 €	30.75 €
Location barrière de 16 à 30	45.00 €	45.45 €	46.13 €	46.13 €
<b>La location des barrières est gratuite pour les associations communales et pour les associations réalisant des manifestations sur la commune. Gratuit pour les autres communes partenaires.</b>				
TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019 - Proposition	TARIFS 2019 - Vote
15 ans	100.00 €	101.00 €	102.52 €	102.52 €
30 ans	165.00 €	166.65 €	169.15 €	169.15 €
50 ans	260.00 €	262.60 €	266.54 €	266.54 €
Exhumation de corps	34.35 €	34.69 €	35.21 €	35.21 €
TARIFS COLUMBARIUM	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019 - Proposition	TARIFS 2019 - Vote
15 ans	583.00 €	588.83 €	597.66 €	597.66 €
TARIFS CAVURNES	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019 - Proposition	TARIFS 2019 - Vote
15 ans	297.45 €	300.42 €	304.93 €	304.93 €
Ouverture	34.35 €	34.69 €	35.21 €	35.21 €
Dépôt urne > 1	34.35 €	34.69 €	35.21 €	35.21 €
Plaque de granit (délib° n°7 du 20/06/11)	157.55 €	159.13 €	161.51 €	161.51 €
TARIFS JARDIN DU SOUVENIR	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019 - Proposition	TARIFS 2019 - Vote
Dispersion des cendres	34.35 €	34.69 €	35.21 €	35.21 €
TARIFS ASSAINISSEMENT	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019 - Proposition	TARIFS 2019 - Vote
Taxe de raccordement au réseau collectif	689.80 €	696.70 €	707.15 €	707.15 €
Assainissement part fixe	56.55 €	57.12 €	57.97 €	57.97 €
Prix M3	1.58 €	1.60 €	1.62 €	1.62 €
Coût horaire main d'œuvre agents municipaux	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019 - Proposition	TARIFS 2019 - Vote
	34.35 €	34.69 €	35.21 €	35.21 €
TARIFS CHENIL COMMUNAL	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019 - Proposition	TARIFS 2019 - Vote
Capture	65.65 €	66.31 €	67.30 €	67.30 €
Occupation du chenil	25.25 €	25.50 €	25.89 €	25.89 €
Frais de garde	17.15 €	17.32 €	17.58 €	17.58 €
<b>Frais vétérinaire à la charge des propriétaires</b>				

## TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2019

OBJET LOCATION	Salle 280 m <sup>2</sup>						Salle 200m <sup>2</sup>						Salle 80m <sup>2</sup>		Cuisine						Chauffage	
	EXT		Briens		Assos		EXT		Briens		Assos		Briens et assos		EXT		Briens		Assos			
Année	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Vin d'honneur	357.04 €	357.04 €	204.00 €	204.00 €	102.00 €	102.00 €	208.06 €	208.06 €	135.64 €	135.64 €	68.33 €	68.33 €			51.00 €	51.00 €	33.66 €	33.66 €	25.50 €	25.50 €	81.61 €	81.61 €
Location particulière	357.04 €	357.04 €	204.00 €	204.00 €			208.06 €	208.06 €	135.64 €	135.64 €					51.00 €	51.00 €	33.66 €	33.66 €			81.61 €	81.61 €
Obsèques									35.35 €	35.35 €												
Journée un repas	571.26 €	571.26 €	372.34 €	372.34 €	188.72 €	188.72 €	416.22 €	416.22 €	271.34 €	271.34 €	135.64 €	135.64 €	208.10 €	208.10 €	102.00 €	102.00 €	67.33 €	67.33 €	51.00 €	51.00 €	102.00 €	102.00 €
Journée deux repas	728.36 €	728.36 €	474.35 €	474.35 €	237.68 €	237.68 €	520.25 €	520.25 €	339.66 €	339.66 €	169.33 €	169.33 €	260.13 €	260.13 €	163.22 €	163.22 €	107.73 €	107.73 €	81.61 €	81.61 €	132.61 €	132.61 €
Week end deux jours	1 040.50 €	1 040.50 €	678.37 €	678.37 €	339.69 €	339.69 €	780.38 €	780.38 €	510.00 €	510.00 €	255.00 €	255.00 €	389.68 €	389.68 €	204.02 €	204.02 €	134.65 €	134.65 €	102.00 €	102.00 €	204.02 €	204.02 €
Spectacle-Animation- Concours de cartes	208.11 €	208.11 €	135.67 €	135.67 €	68.33 €	68.33 €	156.05 €	156.05 €	102.00 €	102.00 €	52.00 €	52.00 €			51.00 €	51.00 €	33.66 €	33.66 €	25.50 €	25.50 €	102.00 €	102.00 €
Nuit Saint Sylvestre	1 040.50 €	1 040.50 €	678.37 €	678.37 €	678.37 €	678.37 €	780.38 €	780.38 €	510.00 €	510.00 €	510.00 €	510.00 €			163.22 €	163.22 €	107.73 €	107.73 €	107.73 €	107.73 €	153.00 €	153.00 €
Location réfrigérateur et/ou évier															33.33 €	33.33 €	33.33 €	33.33 €	33.33 €	33.33 €		
Location scene	153.00 €	153.00 €	153.00 €	153.00 €	153.00 €	153.00 €	153.00 €	153.00 €	153.00 €	153.00 €	153.00 €	153.00 €										
Location salle pour verre de l'amitié							60.60 €	60.60 €	30.30 €	30.30 €											30.30 €	30.30 €
Location video projecteur	61.21 €	61.21 €	40.80 €	40.80 €	30.60 €	30.60 €	61.21 €	61.21 €	40.80 €	40.80 €	30.60 €	30.60 €										

Caution dégâts	500 €
Caution propreté	250 €
Désistement	30% du prix contractuel

### TARIFS LOCATION VAISSELLE :

1.00€ par couvert complet pour les extérieurs  
 0.50€ par couvert complet pour les Briens  
 Gratuit pour les associations  
 Remplacement en cas de casse : prix d'achat

➤ **Décision :**

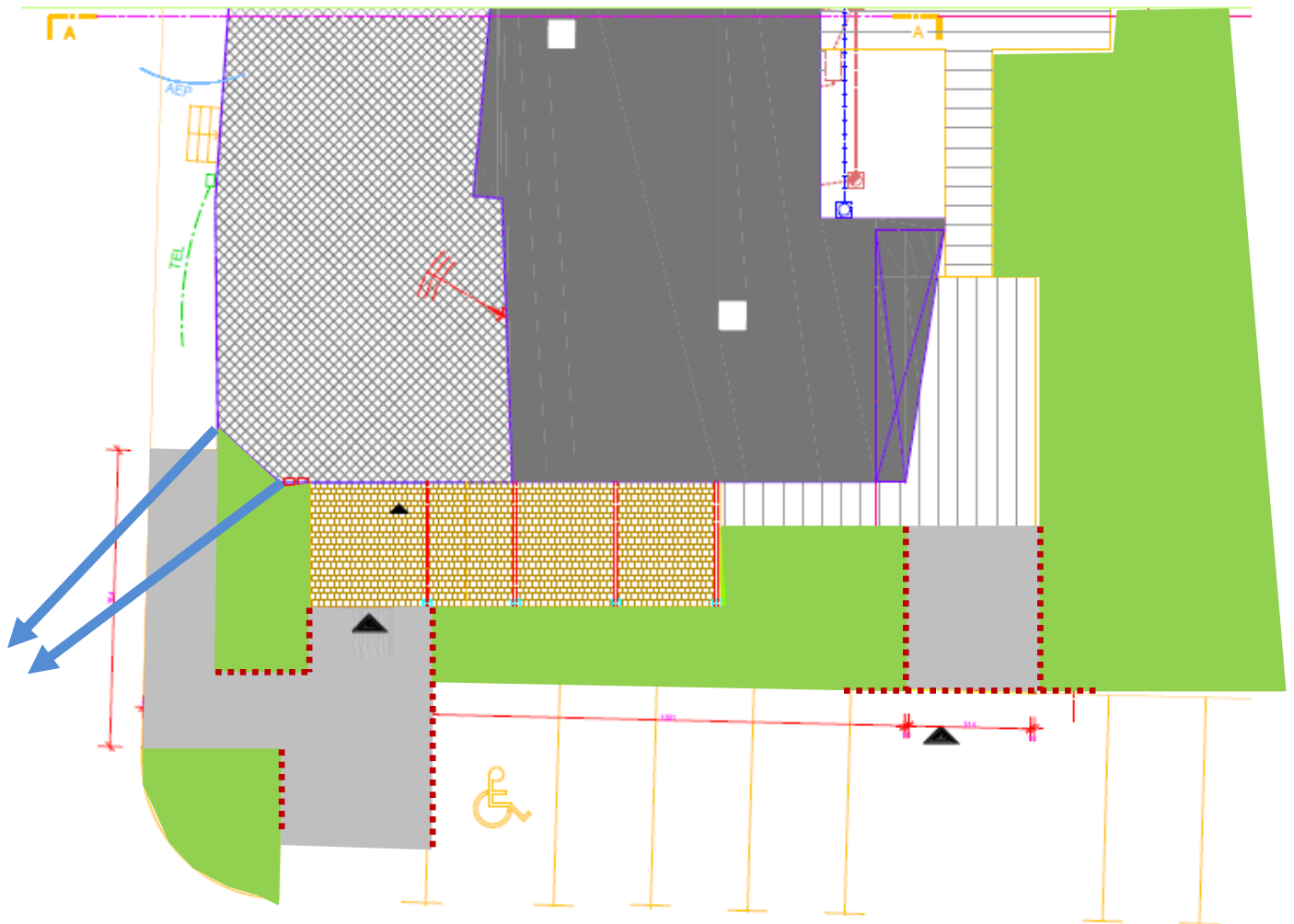
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :





- **SUPPRIME** les tarifs « Bal matinée dimanche », « Bal matinée semaine » et « Bal soirée ». (à l'unanimité)
- **PRECISE** que les associations briennes bénéficient chacune de 2 locations gratuites de la salle L'Abri de l'Ise ainsi que 2 locations gratuites de la scène par an. (à l'unanimité)
- **PRECISE** que le chauffage est gratuit dans le cadre des 2 locations gratuites par an aux associations briennes. (à l'unanimité)
- **PRECISE** que la location des salles et de la cuisine lors de la nuit de la Saint Sylvestre par les associations briennes est obligatoirement payante (ne rentre pas dans les 2 locations gratuites). (à l'unanimité)
- **PRECISE** que la location du vidéoprojecteur par les associations briennes est obligatoirement payante (ne rentre pas dans les 2 locations gratuites). (à l'unanimité)
- **PRECISE** que le chauffage pour la location de la salle pour un verre de l'amitié sera mis à la demande des locataires. (à l'unanimité)
- **PRECISE** que les tarifs chenil communal proposés ci-dessus seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sous réserve que la commune ne passe pas de convention avec un organisme. (à l'unanimité)
- **ADOPTE** les tarifs assainissement proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. (13 votes pour, 1 abstention)
- **ADOPTE** les autres tarifs municipaux proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. (à l'unanimité)
- **ADOPTE** les tarifs de la salle Abri de l'Ise proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. (à l'unanimité)

<b>2. Abords du dernier commerce : Branchement EP, raccord voirie, espaces verts.</b>
---

Le raccordement du dernier commerce transformé à la voirie communale n'était prévu dans aucun lot du marché. Il reste donc les travaux de terrassement voirie suivants :

- raccordement des gouttières aux canalisations d'eau pluviale en milieu de chaussée rue d'Anjou,
- mise en place des espaces verts,
- réalisation des cheminements accessibles.



-  Bordures à créer ou adapter
-  Espace vert
-  Enrobé noir
-  Canalisations eaux pluviales à créer en souterrain vers tampon

Dans l'urgence, un devis a pu être obtenu de la SARL GIBOIRE (TP) pour un montant total de 5 499,60 € T.T.C.

➤ **Décision :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 votes pour, 1 abstention) :**

- **APPROUVE** le devis n°19/0008 de la SARL GIBOIRE (TP) qui s'élève à 5 499,60 € T.T.C.
- **AUTORISE M. le Maire à le signer**

### 3. Convention de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale 2018-2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Roche aux Fées Communauté organise la saison culturelle intercommunale 2018-2019 et plus précisément le spectacle vivant : *Wally, Déstructuré*, le samedi 11 mai 2019, à 20h30, à la salle de l'Abri de l'Isse, à ce titre, il convient de signer la charte de partenariat. Il est précisé les engagements des deux parties, notamment, pour la commune de Brie, la mise à disposition de la salle à titre gracieux, la mobilisation d'une ou deux personnes pour le montage/démontage et pour l'accueil du public mais aussi la participation à la communication de l'événement.

Il convient également de désigner une personne référente chargée du suivi et de la co-organisation du projet. M. le Maire propose Mme Maryvonne GUENE, adjointe à la culture.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à signer la charte de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale 2018-2019 ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette convention de partenariat ;**
- **DÉSIGNE Mme Maryvonne GUENE, adjointe, comme personne référente chargée du suivi et de la co-organisation du projet.**

### 4. RH : Modification du tableau des effectifs

➤ **Tableau adopté par délibération n° 4 du 30/08/2018 :**

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint Administratif Territorial	1	1	Temps complet
Technique	Adjoint Technique Territorial	1	1	Temps complet
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
Sportive	Educateur des APS	2	0	Auxiliaire du 15/06 au 31/08
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps non complet 15/35 <sup>ème</sup>

➤ **Nouveau Tableau des Effectifs proposé :**

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint Administratif Territorial	1	1	Temps complet
Technique	Adjoint Technique Territorial	1	1	Temps complet
	Adjoint Technique Territorial	1	0	Temps complet
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
Sportive	Educateur des APS	2	0	Auxiliaire du 15/06 au 31/08
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps non complet 15/35 <sup>ème</sup>

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial
- ADOPTE le nouveau tableau des effectifs.

➤ **Nouveau Tableau des Effectifs proposé, valable à partir du 10 novembre 2018 :**

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint Administratif Territorial	1	1	Temps complet
Technique	Adjoint Technique Territorial	1	1	Temps complet
	Adjoint Technique Territorial	1	1	Temps complet
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
Sportive	Educateur des APS	2	0	Auxiliaire du 15/06 au 31/08
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps non complet 15/35 <sup>ème</sup>

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE que le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ere</sup> classe sera supprimé à compter du 10 novembre 2018
- PRÉCISE qu'en date du 10 novembre 2018 le poste d'adjoint technique territorial créé aura été pourvu.

**5. Recensement 2019 - Rémunération et indemnisation des frais engagés pour les agents recenseurs**

M. le Maire précise que Mme PELATRE a été désignée coordonnateur du recensement 2019 et Mme PREZELIN suppléante mais aussi que deux personnes devront être recrutées pour effectuer le recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019.

La dotation forfaitaire qui sera versée à la commune de Brie au titre de l'enquête de recensement de 2019 n'est pas encore connue pour l'instant, en 2014, elle s'élevait à 1 760 €.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de rémunération du recensement de la totalité de la population de 2014 :

- **1.66 €** par bulletin individuel
- **0.22 €** par logement pour la tournée de reconnaissance
- **0.66 €** par feuille de logement
- **33.12 €** par séance de formation

District n° 2 (bourg + une petite partie de la campagne)

- un forfait de **55.00 €** pour l'indemnisation des frais kilométriques et téléphoniques.

District n° 3 (campagne)

- un forfait de **110.00 €** pour l'indemnisation des frais kilométriques et téléphoniques.

☞ M. le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 8% de la rémunération comme suit :

- **1.79 €** par bulletin individuel
- **0.24 €** par logement pour la tournée de reconnaissance
- **0.71 €** par feuille de logement
- **35.77 €** par séance de formation

Les districts n'étant pour l'instant pas définis et n'étant pas forcément égaux, il est convenu d'attribuer un forfait global pour l'indemnisation des frais kilométriques et téléphoniques et de le proratiser pour chaque agent en

fonction de la taille de son district.

M. le Maire rappelle que le total des forfaits était de 165 € en 2014, pour un nombre d'habitants s'élevant à 851, compte tenu de l'évolution des prix des carburants et du nombre d'habitants (950 environ en 2017, soit + 12%), il convient de l'actualiser.

M. le Maire propose d'augmenter de 15 % le total précédent pour l'indemnisation des frais kilométriques et téléphoniques, soit un forfait global de 189.75 € et de le proratiser pour chaque agent en fonction de la taille et du caractère urbain ou rural de son district.

➤ **Décision :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la rémunération des agents recenseurs proposée.**

<b>6. Informations et Questions diverses</b>
--

❖ **Décisions du Maire : Achat véhicule Services techniques**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la délibération n°7 du 24/09/2018, il a été acheté un nouveau Jumpy Citroën en remplacement de l'ancien pour un montant de 10 295,76 € T.T.C.

M. le Maire informe également que des accessoires complémentaires au véhicule ont été achetés pour un montant total de 935,56 € T.T.C.

❖ **Réflexion sur les éventuels besoins en Bornes d'Apport Volontaire (BAV) en 2019**

M. le Maire précise que le SMICTOM a demandé à la collectivité le renseignement cité en objet pour préparer son budget d'investissement 2019 et accompagner les communes dans l'évolution de leur mode de collecte.

Les lieux envisagés sont les suivants : au niveau du parking Valentin, du terrain de football ou de la salle multifonction Abri de l'Ise. La réflexion est à poursuivre.

❖ **Demande de subvention des sapeurs-pompiers du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 02/10/2018, la mairie a reçu une demande de subvention des sapeurs-pompiers du GSCF afin de soutenir l'aide apportée à la population en Indonésie suite aux séismes dont elle a été victime cette année.

Le Conseil Municipal n'envisage pas de donner suite à cette demande dans la mesure où des aides ont pu être accordées pour d'autres situations.

**Séance levée à : 22h12**

**Prochaine séance : le 19/11/2018 à 20 h 30**